

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

Début: 20 h 00

Présences: Jacqueline Lavergne, Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin, Jinny Brunelle, François Pleau

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

Période de recueillement

Le directeur général fait la lecture de la prière.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé que l'ordre du jour suivant soit adopté **20-10-101**

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux
5. Demande de dérogation mineure 2020-00-0002 – 386, chemin Saint-Henri - lot 2 397 717
6. Dérogation mineure – 669, rue Principale
7. Adoption du 2^e projet de règlement 142-5
8. Interdiction de l'usage du frein moteur des camions (Sainte-Julie)
9. Dépouillement de l'arbre de Noël 2020
10. Service incendie – Réparation du véhicule 209
11. Service incendie – Remplacement du véhicule 809 – Appel d'offres
12. Chalet des loisirs – Remplacement de la conduite d'entrée d'eau
13. Patinoire extérieure – Hiver 2020-2021
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé **20-10-102**

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-10-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 84 356,34 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 196 987,36 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 105,59 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 335 139,95 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Adoption des procès-verbaux

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Demande de dérogation mineure 2020-00-0002 – 386, chemin Saint-Henri - lot 2 397 717

CONSIDÉRANT QUE le terrain possède une très grande largeur à la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée charretière actuellement aménagée est située à gauche du terrain alors que le garage est situé côté droit;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement est actuellement non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **20-10-104**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-00-0002 afin de permettre l'aménagement d'une deuxième entrée charretière sur un terrain résidentiel alors que le règlement de zonage numéro 142 n'autorise qu'une seule entrée.

Demande de dérogation mineure 2020-00-0003 – 669, rue Principale - lot 5 419 285

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et n'ont pas été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est d'assez grande superficie pour permettre l'implantation conforme du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE une demande similaire a été refusée dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **20-10-105**

DE REFUSER la demande de dérogation qui aurait permis l'implantation d'un bâtiment accessoire à un commerce à un minimum de 0,91 mètre de la ligne arrière du terrain alors que le règlement de zonage numéro 142 exige un minimum de 2 mètres.

Adoption du 2^e projet de règlement 142-5

Il est proposé **20-10-106**

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 142-5.

Interdiction de l'usage du frein moteur des camions (Sainte-Julie)

ATTENDU QUE des plaintes ont été reçues de la part de certains résidents de la montée Sainte-Julie et du chemin Sainte-Julie concernant le bruit résultant de l'utilisation de frein

moteur par des camions;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite un environnement paisible pour ses résidents;

ATTENDU QUE le chemin Sainte-Julie est de la responsabilité du ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **20-10-13**

DE DEMANDER au ministère des transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux P-135 « interdiction d'utiliser le frein moteur » ou de panneaux de sensibilisation au bruit routier sur le chemin Sainte-Julie, direction est.

Dépouillement de l'arbre de Noël 2020

Il est proposé **20-10-108**

D'ALLOUER une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 6 décembre prochain.

Service incendie – Réparation du véhicule 209

Il est proposé **20-10-109**

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise spécialisée Battleshield Industries au montant de 17 807,83 \$, taxes en sus, afin de procéder à la réparation du camion autopompe.

Service incendie – Remplacement du véhicule 809 – Appel d'offres

ATTENDU QUE le camion 809 de type « pick-up » du Service incendie est en fin de vie utile;

ATTENDU QUE son utilité a été démontrée au fil des dernières années selon les nouvelles façons de procéder au sein de ce service;

ATTENDU QU'il est dans les prévisions du Service incendie d'éventuellement d'utiliser ce véhicule pour remplacer aussi le camion 509 lorsque ce dernier sera lui aussi en fin de vie utile;

ATTENDU QUE si ce n'était que de la valeur marchande pour la revente du camion 509 qui est à peu près nulle, un nouveau camion 809 dès sa livraison remplacerait aussi le camion 509;

ATTENDU QUE les délais de livraison pour un nouveau véhicule est au-delà de 400 jours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **20-10-110**

D'AUTORISER l'administration municipale à demander un appel d'offres public sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en fonction du devis préparé par les gestionnaires du Service incendie.

Chalet des loisirs – Remplacement de la conduite d'entrée d'eau

Il est proposé **20-10-111**

D'AUTORISER le remplacement de la conduite d'eau entre le réseau d'aqueduc et le bâtiment du Chalet des loisirs dont les coûts sont de 3 495 \$, taxes en sus pour le matériel et de 6 810 \$, taxes en sus, en travaux d'excavation.

Patinoire extérieure – Hiver 2020-2021

Il est proposé **20-10-112**

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Stéphane Vanneste, pour la prochaine saison hivernale 2019-2020, au montant de 4 429 \$, taxes en sus, afin d'effectuer la préparation de la glace de la patinoire extérieure et le trottoir de glace entre la patinoire et le chalet des loisirs (salle des patineurs); l'arrosage de ladite glace au cours de l'hiver lorsque requis pour assurer une qualité optimale et selon les conditions climatiques; le déneigement des surfaces glacées destinées aux patineurs (patinoire et trottoir de glace).

Correspondance

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

Questions de l'assistance

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

Levée ou ajournement de la séance

À 20 h 29, la séance est levée.

20-10-113